

- La profération de menaces
- L'envoi de messages injurieux et la diffamation raciale ou ethnique
- Les attaques homophobes
- Les tentatives d'infecter l'ordinateur de quelqu'un avec un virus
- La saturation d'une boîte de réception de courrier électronique par l'envoi d'une quantité importante de messages dépourvus de sens
- La publication ou la diffusion de fausses informations sur une personne en vue de lui causer du tort ou de nuire à sa réputation
- Le fait de choisir une cible et d'inviter d'autres personnes à l'attaquer ou à se moquer d'elle
- Le fait d'usurper l'identité d'une personne pour lui attribuer des propos qu'elle ne cautionne pas ou diffuser des informations fausses à son sujet
- Le partage d'images d'une personne, notamment dans une situation embarrassante, sans son accord
- Le partage de courriers électroniques sans l'autorisation de leur auteur
- Le fait de faire pression sur d'autres personnes pour exclure quelqu'un d'une communauté (en ligne ou hors ligne)
- L'envoi répété de messages malveillants et insultants à une personne.

Les actes de cyberharcèlement sont souvent commis par des enfants, mais le phénomène ne se limite en aucun cas à ces derniers. L'une des plus grandes difficultés de la lutte contre le cyberharcèlement est l'anonymat de l'auteur, qui rend son identification malaisée.

De nombreux sites internet sont consacrés à la lutte contre le cyberharcèlement. Utilisez un moteur de recherche pour trouver des initiatives locales. Les sites suivants présentent des informations générales sur ce phénomène :

- <http://www.stopcyberbullying.org/>
- <http://yp.direct.gov.uk/cyberbullying/>
- [http://europa.eu/legislation\\_summaries](http://europa.eu/legislation_summaries)

### Convention sur la cybercriminalité

Cette convention, entrée en vigueur le 1er juillet 2004, est le premier traité international portant sur les infractions commises par le biais d'internet et d'autres réseaux informatiques. Elle concerne en particulier les atteintes à la propriété intellectuelle, la fraude informatique, la pornographie enfantine et les violations de la sécurité du réseau. Elle prévoit également un certain nombre de pouvoirs et de procédures, par exemple en matière de perquisition des réseaux informatiques et de saisie de données. Allez sur la page <http://conventions.coe.int> et recherchez le traité n°185.

### Affirmations

- Quelqu'un a-t-il déjà ouvert votre boîte de courrier électronique sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà lu un de vos SMS sans votre autorisation ?
- Quelqu'un vous a-t-il déjà envoyé des messages insultants ou des images ou vidéos malveillantes sur votre téléphone portable ou par courrier électronique ?
- Quelqu'un a-t-il déjà envoyé des informations/images/vidéos de vous à quelqu'un d'autre sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà publié des images de vous ou des informations vous concernant sur un site web ou un réseau social sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà manipulé/transformaté l'une de vos images ou vidéos sans votre autorisation ?
- Avez-vous déjà donné vos mots de passe à quelqu'un d'autre ?
- Quelqu'un vous a-t-il déjà insulté dans un espace de jeu interactif ou un espace de discussion en ligne ?
- Avez-vous déjà reçu des appels téléphoniques dérangeants/malveillants ?
- Quelqu'un a-t-il déjà publié des commentaires déplacés sur votre blog/sur des réseaux sociaux ?
- Quelqu'un a-t-il déjà fait circuler des informations fausses/malveillantes ou des rumeurs à votre sujet par courrier électronique ou par SMS ?
- Connaissez-vous quelqu'un qui a été victime de cyberharcèlement ?
- Savez-vous qu'il existe des lois spécifiques pour ce type de violence ?
- Pensez-vous qu'il devrait y avoir des limites à ce que les gens peuvent diffuser sur internet ?
- Est-il juste d'interdire les téléphones portables à l'école ?